

Résumé

La force coercitive des sanctions économiques ne suffit généralement pas à influencer l'évolution de situations critiques et urgentes dans le domaine des relations internationales. Les difficultés à surmonter sont tellement importantes que ces sanctions coercitives ne peuvent servir qu'à punir et à dissuader. Les Nations Unies concentrent maintenant leurs efforts sur ce qu'il convient d'appeler la guerre ou la quasi-guerre économique. Au coeur de cette stratégie se trouvent les embargos sur les ventes d'armes et sur le transfert de technologies de pointe. Les sanctions économiques remplissent également des fonctions politiques, en ce qu'elles permettent à la communauté internationale de manifester sa désapprobation, de contourner à certains moments les pressions en faveur d'autres moyens d'action et de cristalliser, à d'autres, la réaction collective en cas de violations de la paix et des valeurs internationales. Toutefois, ces fonctions politiques et symboliques vont à l'encontre d'un prétendu objectif, la gestion non violente des affaires internationales. Pire encore est l'idée que l'imposition de sanctions pourrait devenir rien de plus qu'une formule politique pour surmonter la réticence du public à approuver la violence officielle.

Nous apprenons, en étudiant l'histoire des guerres économiques, qu'il pourrait être utile d'appliquer aux affaires internationales de nouvelles formes de sanctions multilatérales de nature proactive et dotées de mécanismes politiques et économiques ne reposant pas sur une coercition d'envergure. Au XIX^e siècle, le principe du mercantilisme sous-tendait la pratique du «blocus pacifique», où l'on employait le blocus naval pour atteindre certains buts sans recourir à la guerre ni renoncer aux avantages d'une relation non belligérante. Il conviendrait d'envisager d'ajouter à l'arsenal des Nations Unies un nouveau système de sanctions inspirées par la guerre commerciale mercantiliste et le blocus pacifique, système utilisant l'argent pour enrayer ou renverser une situation problème créée par un État donné. Une taxe sur les importations et les exportations du pays en question, fixée par les Nations Unies au niveau devant produire les recettes les plus élevées possibles, pourrait remplacer en partie l'embargo commercial. L'argent ainsi recueilli servirait à promouvoir le programme des Nations Unies. Une telle taxe aurait inévitablement pour effet de réduire les exportations et les importations de ce pays. En revanche, l'attribution des recettes générées à des projets d'aide et à des initiatives commerciales pourrait compenser une bonne part des échanges mondiaux ainsi supprimés et créer de nouvelles possibilités d'investissement à l'échelle internationale permettant de récupérer les profits perdus.